



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 23 avril 2014 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absent :

Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 10.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2014
201404089 1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 avril 2014 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 23 avril 2014

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 mars 2014 et de la séance extraordinaire du 1^{er} avril 2014

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport du trésorier sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 23 avril 2014

3.2 Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 25 mars 2014

3.3 Dépôt du certificat de procédure d'enregistrement pour le règlement 36-2014 – Règlement décrétant la réfection de l'avenue Courtemanche ainsi que des rues Ontario et De Montigny et pourvoyant à leur financement par un emprunt

- 3.4 Dépôt du rapport financier 2013 et du rapport de l'auditeur indépendant (vérificateur externe) 2013

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière à l'entretien de la « Route verte »
- 4.2 Appui de la demande de subvention de la « Maison Dalauze » à Accès Logis Québec dans le cadre du projet de construction d'une habitation multifamiliale de 7 logements et plus
- 4.3 Appui au projet piloté par le Centre de santé et des services sociaux de la Pointe-de-l'Île pour la mise en place de la « Maison de naissance à la Pointe-de-l'Île »
- 4.4 Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 16, avenue Hinton (lot 1 251 315 du cadastre du Québec) – marges latérales et avant
- 4.5 Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 11451, rue Notre-Dame (lot 2 187 307 du cadastre du Québec) - Stationnement
- 4.6 Demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé au 475, avenue Lelièvre (lot 1 251 647 du cadastre du Québec) – bâtiment complémentaire et dégagement
- 4.7 Fonds de compensation – immeuble sis au 36, avenue Marien (lot 1 396 521 du cadastre du Québec)
- 4.8 Entente de collaboration entre la Ville de Montréal-Est et le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de la Pointe-de-l'Île pour l'aide aux personnes vulnérables
- 4.9 Adoption d'un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels pour les contrats relatifs à la route de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc
- 4.10 Demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) d'apporter des modifications législatives permettant d'élargir la juridiction de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et d'intervenir sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, si cette dernière le désire par une entente entre la Ville et la CSEM
- 4.11 Renouvellement du mandat de trois membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 4.12 Demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Appel de projets destinés aux bibliothèques publiques autonomes (BPA) »

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Avis de motion – Règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour le revêtement et resurfaçage de l'échangeur Bourget – TP-ST 2014-02 (PTI2014-01)
- 5.2 Avis de motion – Modification au règlement 644 – Règlement concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est afin de modifier diverses dispositions relatives à la consommation de nourriture et de boissons ainsi que leur vente

6 CONTRATS

- 6.1 Contrat à l'entreprise Marquage et Traçage du Québec inc. pour le marquage sur la chaussée - Projet TP-ST 2014-13A – 26 162,10 \$, taxes incluses
- 6.2 Contrat à l'entreprise Service d'arbres Nature inc. pour l'entretien des arbres (élagage, abattage et déchiquetage de souches) pour une période de deux ans – Projet TP-ST 2014-12A – 69 053,98 \$, taxes incluses
- 6.3 Contrat pour l'achat d'un logiciel d'inventaire pour le magasin à l'entreprise PG Solutions – 35 000 \$ plus taxes
- 6.4 Contrat de services professionnels à l'entreprise CIMA+ pour l'auscultation et réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - 671 252,79 \$, taxes incluses
- 6.5 Contrat à l'entreprise Tenco inc. pour l'achat d'un bras d'arrosage PCL-500 avec installation pour le projet TP-ST 2014-10A – 34 751,19 \$, taxes incluses
- 6.6 Entente intermunicipale concernant l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales par la Ville de Montréal de 70 198,56 \$, taxes incluses – Support 1^{ère} année 27 167,17 \$, taxes incluses
- 6.7 Contrat de services professionnels à la firme Beaudoin Hurens inc. pour le réaménagement de l'intersection Marien-Métropolitain– Projet TP-ST 2014-06 – 59 442,08 \$, taxes incluses

7 PERSONNEL

- 7.1 Nomination de monsieur Jonathan Sirois à titre de contremaître adjoint à la Direction des travaux publics et des services techniques
- 7.2 Nomination de madame Colleen McCullough à titre de trésorière adjointe à la Direction des services administratifs et de l'informatique
- 7.3 Modifications au plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est tel que représenté à l'organigramme proposé par la direction générale

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Demande pour le prêt du gymnase le samedi 8 novembre 2014 à monsieur André Chamberland pour l'organisation d'une levée de fonds pour la Fondation québécoise du cancer
- 8.2 Demande pour le prêt du gymnase et de la salle 1 pour l'exposition de l'AFEAS, les 17,18 et 19 octobre 2014
- 8.3 Demande de don pour aider à l'organisation du tournoi de golf des citoyens et citoyennes de Montréal-Est
- 8.4 Demande du camp de jour de Montréal-Est pour emprunter l'autobus de la Ville dans le cadre de la fête de fin de l'été, le 15 août 2014
- 8.5 Demande du camp de jour de Montréal-Est pour emprunter l'autobus de la Ville pour les cinq sorties prévues au cours de l'été
- 8.6 Demande de don de la maison Evelyn-Opal pour les activités 2014
- 8.7 Demande du club de plein air de l'école Daniel-Johnson pour emprunter l'autobus de la Ville pour une sortie le 7 juin 2014
- 8.8 Demande de don de l'Assemblée Vie Nouvelle Bellechasse-Etchemin de Ste-Malachie, Québec pour la tenue d'un spectacle

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS
LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2014 ET
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1ER AVRIL 2014**

201404090 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 mars 2014 et de la séance extraordinaire du 1er avril 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 3

**RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU
RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)**

201404091 3.1

La trésorière dépose le Rapport du trésorier sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 23 avril 2014.

**DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU) TENUE LE 25 MARS 2014**

201404092 3.2

Le greffier dépose, séance tenante, le compte rendu de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 mars 2014.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT POUR LE RÈGLEMENT
36-2014 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉFECTION DE L'AVENUE COURTEMANCHE
AINSI QUE DES RUES ONTARIO ET DE MONTIGNY ET POURVOYANT À LEUR
FINANCEMENT PAR UN EMPRUNT**

201404093 3.3

Le greffier dépose, séance tenante, le certificat de procédure d'enregistrement pour le règlement 36-2014 - Règlement décrétant la réfection de l'avenue Courtemanche ainsi que des rues Ontario et De Montigny et pourvoyant à leur financement par un emprunt.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2013 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (VÉRIFICATEUR EXTERNE) 2013

201404094 3.4

La Trésorière dépose, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant (vérificateur externe) pour l'année 2013.

RAPPORT DES SERVICES 4

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DE LA "ROUTE VERTE"

201404095 4.1

Considérant que le ministère des Transports soutient les municipalités du Québec pour la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable national qu'est la Route verte par l'entremise du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte;

Considérant que le réseau cyclable de la Ville de Montréal-Est inclus dans la Route verte est constitué de:

- 325 m de chaussées désignées;
- 2 429 m de piste cyclable sur rues;
- 639 m de piste cyclable en site propre;

Considérant que la Ville de Montréal-Est entretient quotidiennement ce réseau de pistes cyclables sur son territoire;

Considérant que les subventions affectées peuvent représenter 100 \$ le kilomètre pour les kilomètres de chaussée désignée et 3 000 \$ pour les pistes cyclables totalisant 9 529 \$, 50 % du montant est accordé soit 4 618 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De mandater madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, afin de présenter une demande de subvention au ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte, et ce, pour le réseau cyclable inclus dans la Route verte et situé sur le territoire de notre municipalité;

De confirmer que les longueurs des aménagements cyclables ci-haut mentionnées sont exactes et de certifier que l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA "MAISON DALAUZE" À ACCÈS LOGIS QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DE 7 LOGEMENTS ET PLUS

201404096 4.2

Considérant que la Maison Dalauze est une ressource d'hébergement court terme pour certaines personnes victimes de violence;

Considérant que la Maison Dalauze a pour objectif de soutenir les femmes et les enfants victimes de violence dans une démarche vers l'autonomie et la possibilité d'un milieu de vie sain et sécuritaire;

Considérant que la Maison Dalauze offre à ses bénéficiaires de multiples services : hébergement sécuritaire, suivi psychosocial, accompagnement dans les démarches, intervention jeunesse, soutien aux compétences parentales, ateliers thématiques, garderie, halte-répît, suivi à l'externe, mais que plusieurs d'entre eux auraient eu besoin d'une aide à plus long terme;

Considérant que dans l'optique de poursuivre l'accompagnement personnalisé des bénéficiaires, la Maison Dalauze a conçu un projet d'appartements supervisés leur permettant d'envisager un réel cheminement vers un milieu de vie non violent et d'enraciner les changements amorcés lors du séjour à court terme;

Considérant que ce projet a vu le jour en 2011 et que la Maison Dalauze s'est adjoint le soutien et l'accompagnement du Groupe de ressources techniques (GRT) "Atelier Habitation Montréal" pour le développement du projet de création de 8 appartements supervisés;

Considérant que pour compléter le dépôt du projet il est demandé que l'organisme obtienne l'appui de la Ville de Montréal-Est démontrant le bien-fondé de ce projet de développement d'appartements supervisés de style "Deuxième étape";

Considérant que l'usage « habitation multifamiliale de 7 logements et plus » est autorisé dans la zone visée par le projet présenté par l'organisme.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'appuyer la demande de subvention de la "Maison Dalauze" à Accès Logis Québec dans le cadre du projet de construction d'une habitation multifamiliale de 7 logements et plus puisque l'usage projeté de l'immeuble est conforme à la réglementation applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI AU PROJET PRÉSENTÉ PAR LE CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA POINTE-DE-L'ÎLE POUR LA MISE EN PLACE DE LA "MAISON DE NAISSANCE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE"

201404097

4.3

Considérant que de nombreuses familles vivent sur le territoire de l'est de l'île de Montréal;

Considérant qu'il est souhaitable d'appuyer tout projet pouvant aider la venue et le maintien des familles sur notre territoire;

Considérant que 37,5 % des femmes de Montréal-Est et de Pointe-aux-Trembles accouchent à l'hôpital Pierre Le Gardeur;

Considérant qu'un seul médecin dispense des soins obstétricaux et des suivis après la naissance et que ces services sont disponibles également à l'hôpital Pierre Le Gardeur;

Considérant que cet hôpital est situé à Terrebonne;

Considérant qu'il existe seulement deux maisons de naissance sur l'île de Montréal et qu'elles sont situées à Pointe-Claire et à Côte-des-Neiges;

Considérant que 400 femmes par année pourraient utiliser la Maison de naissance de la Pointe-de-l'île;

Considérant que la profession de sage-femme est reconnue et encadrée par un ordre professionnel depuis 1999;

Considérant qu'une maison de naissance travaille en étroite collaboration avec les partenaires communautaires du milieu;

Considérant que nous croyons que la présence d'une maison de naissance permettra de bonifier l'offre de services et saura enrichir l'expérience parentale de toutes les familles du territoire;

Considérant qu'il est important que les parents puissent choisir le lieu de naissance qui leur convient le mieux.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'appuyer le projet piloté par le Centre de santé et des services sociaux de la Pointe-de-l'île pour la mise en place de la "Maison de naissance de la Pointe-de-l'île".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 16, AVENUE HINTON (LOT 1 251 315 DU CADASTRE DU QUÉBEC) - MARGES LATÉRALES ET AVANT

201404098

4.4

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) relative aux demandes de dérogations mineures pour l'immeuble sis au 16, avenue Hinton.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble situé au 16, avenue Hinton (lot 1 251 315 du cadastre du Québec):

- une marge latérale nulle au lieu de 3 mètres (9'10") demandés pour le garage attenant au bâtiment principal;
- une marge avant de 2,43 mètres (8') au lieu des 3 mètres (9'10") demandés pour le bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 11451, RUE NOTRE-DAME (LOT 2 187 307 DU CADASTRE DU QUÉBEC) - STATIONNEMENT

2014041099 4.5

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 11451, rue Notre-Dame.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'accorder, pour l'immeuble situé au 11451, rue Notre-Dame une dérogation mineure à l'effet de permettre un espace de stationnement dans la marge de recul avant située en façade secondaire du bâtiment principal et relocalisé à l'endroit identifié dans le compte rendu du CCU du 25 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 475, AVENUE LELIÈVRE (LOT 1 251 647 DU CADASTRE DU QUÉBEC) - BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE ET DÉGAGEMENT DE L'APPENDICE DU BÂTIMENT PRINCIPAL

201404100 4.6

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) relative aux demandes de dérogations mineures pour l'immeuble sis au 475, avenue Lelièvre.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accorder, pour l'immeuble situé au 475, avenue Lelièvre, les dérogations mineures suivantes afin de permettre l'implantation d'un gazebo d'une largeur de 6,10 mètres (20') à 1,33 mètre (4'4") du futur cabanon et à 0,61 mètre (2') de la maison, le tout comme illustré dans le compte rendu du CCU du 25 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FONDS DE COMPENSATION - IMMEUBLE SIS AU 36, AVENUE MARIEN (LOT 1 396 521) DU CADASTRE DU QUÉBEC)

201404101 4.7

Considérant que le propriétaire de l'immeuble situé au 36, avenue Marien souhaite y réaliser un projet consistant en la construction d'un bâtiment multifamilial;

Considérant que le bâtiment projeté aura 6 logements et devrait, par conséquent, offrir six cases de stationnement;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ne recommande pas la diminution de la largeur des cases de stationnement afin d'obtenir six cases de stationnement à l'arrière du bâtiment;

Considérant que le propriétaire, monsieur Marco Cannizaro, souhaite verser, et ce, conformément à l'article 9.1.1.3 du Règlement de zonage une compensation financière de 2 500 \$ afin d'être exempté de l'obligation de maintenir une case de stationnement manquante pour le bâtiment en question.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'accepter la compensation financière de 2 500 \$ pour l'exemption de l'obligation de maintenir une case de stationnement pour le bâtiment projeté au 36, avenue Marien: l'immeuble compterait alors 5 cases de stationnement au lieu des 6 cases exigées par l'article 9.1.2 du Règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE DE COLLABORATION ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LE CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CSSS) DE LA POINTE-DE-L'ÎLE POUR L'AIDE AUX PERSONNES VULNÉRABLES

201404102

4.8

Considérant que des résidences privées sur le territoire de la Ville accueillent des personnes affectées de problèmes de santé mentale ou de déficience intellectuelle;

Considérant qu'en conséquence du vieillissement de la population et de l'augmentation de l'espérance de vie, il y a de plus en plus de personnes âgées en perte d'autonomie et non autonomes vivant seules dans leur logement ou dans des résidences privées;

Considérant que certaines des résidences accueillant des personnes âgées ou accueillant des personnes affectées de problèmes de santé mentale ou de déficience intellectuelle (ci-après collectivement appelées "résidences pour clientèle vulnérable") sont inconnues par la Ville, et ce, malgré les dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., S-4.2);

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer des conditions de salubrité, de sécurité et une qualité de vie minimales aux personnes âgées résidant dans leur propre logement ou dans les résidences pour clientèle vulnérable;

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre un processus de collaboration entre les parties afin de leur permettre, dans les limites de leurs ressources et de leurs champs de compétence respectifs, d'optimiser leurs interventions auprès des personnes vulnérables.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter l'entente de collaboration entre la Ville de Montréal-Est et le Centre de santé et de services sociaux de la Pointe-de-l'Île (CSSS), laquelle entente remplacera, à toute fin que de droits, l'entente au même objet adoptée le 21 avril 2008 (résolution CM-200804094);

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES CONTRATS RELATIFS À LA ROUTE DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL DU RÉSEAU D'AQUEDUC

201404103

4.9

Considérant que le système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels déjà utilisé par la ville ne correspond pas pour les services professionnels relatifs à la route de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc;

Considérant qu'il y aurait lieu d'adopter une grille spécifique pour ce type de contrat.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels suivant pour le contrat relatif à la route de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc :

PREMIÈRE ÉTAPE (ÉVALUATION QUALITATIVE)

Critères de qualité	Pointage		Pointage	Pointage	Pointage
	Maximum	Sous-total			
1. Compréhension et méthodologie	10				
1.1 Inspection des bornes fontaines		4			
1.2 Rinçage unidirectionnel		3			
1.3 Modélisation		3			
2. Expérience de la firme	30				
2.1 Inspection des bornes fontaines		10			
2.2 Rinçage unidirectionnel		10			
2.3 Modélisation		10			
3. Organisation de la firme	25				
3.1 Ingénieurs		6			
3.2 Techniciens		9			
3.3 Support informatique		5			
3.4 Équipement		5			

4. Connaissance du milieu et des installations	20			
5. Respect de la réglementation provinciale	10			
6. Qualité de la présentation	5			
POINTAGE MAXIMUM	100	/100	/100	/100

Pour chaque critère, le soumissionnaire se verra attribuer une note. La note sera basée sur la qualité et la pertinence de l'information présentée et attribuée de la façon suivante :

- Excellent 100 %
- Plus que satisfaisant 85 %
- Satisfaisant 70 %
- Insatisfaisant 55 %
- Médiocre 20 %
- Nul 0 %

L'échelle d'attribution des notes sert de référence et la Ville peut donner une note qui peut se situer entre les échelons indiqués ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMROT) D'APPORTER DES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES PERMETTANT D'ÉLARGIR LA JURIDICTION DE LA COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL ET D'INTERVENIR SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST, SI CETTE DERNIÈRE LE DÉSIRE PAR UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LA CSEM

201404104

4.10

Considérant que la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) a compétence seulement sur le territoire de la Ville de Montréal et aux endroits où elle a construit des conduits durant les années 2002 à 2009;

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire bénéficier de l'expertise unique de la CSEM en tant qu'intégrateur technique des interventions sur les réseaux câblés;

Considérant qu'une modification législative est requise pour permettre le transfert à la CSEM, par les municipalités reconstituées qui le désirent, leur compétence pour exploiter des conduits souterrains existants, construire et exploiter des conduits projetés, construire des conduits pour raccorder des bâtiments aux conduits transférés;

Considérant que ce transfert de compétence est au gré de la Ville de Montréal-Est et ne porterait que sur les conduits identifiés par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que la Ville de Montréal-Est garde la compétence pour construire et exploiter des conduits souterrains;

Considérant que si la Ville de Montréal-Est décide de transférer certains conduits, ceci se fait sans rétrocession;

Considérant que la CSEM exploitera les conduits transférés (existants et projetés) conformément à ses compétences prévues dans la Charte de la Ville de Montréal;

Considérant qu'aucune représentation de la Ville de Montréal-Est ne sera prévue au conseil d'administration de la CSEM, suite à un transfert de conduits.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) d'apporter les modifications législatives nécessaires pour élargir la juridiction de la Commission des services électriques de Montréal, et ce, pour lui permettre d'intervenir sur le territoire de la Ville de Montréal-Est si les parties s'entendent pour ce faire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE TROIS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

201404105

4.11

Considérant qu'en vertu du Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (14-2011), le mandat de trois membres du CCU pour les postes 2, 4 et 6, soit respectivement monsieur Yves Bouchard, madame Carole Cadieux et monsieur Yve Sigouin arrivent à terme le 30 avril prochain;

Considérant que messieurs Bouchard et Sigouin ainsi que madame Cadieux ont signifié leur volonté de continuer leur participation au CCU.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De renouveler le mandat de monsieur Yves Bouchard (poste 2), de madame Carole Cadieux (poste 4) et de monsieur Yve Sigouin (poste 6), et ce, conformément au Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (14-2011).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME « APPEL DE PROJETS DESTINÉS AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES (BPA) »

201404106

4.12

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications offre l'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes par le biais du programme Appel de projets destinés aux bibliothèques publiques autonomes (BPA);

Considérant que chaque année, depuis 2006, la bibliothèque Micheline-Gagnon s'est inscrite à ce programme et a reçu des sommes appréciables;

La Ville de Montréal-Est a reçu :

- 29 900 \$ en 2013
- 26 600 \$ en 2012
- 22 300 \$ en 2011
- 34 000 \$ en 2010

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser madame Carole Michelin à faire la demande et qu'elle soit mandatée à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, la demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT POUR LE REVÊTEMENT ET RESURFAÇAGE DE L'ÉCHANGEUR BOURGET - TP-ST 2014-02 (PTI2014-01)

201404107

5.1

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour le revêtement et resurfaçage de l'échangeur Bourget - TP-ST 2014-02 (PTI2014-01).

AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT 644 - RÈGLEMENT CONCERNANT L'ORDRE, LA SÉCURITÉ, AINSI QUE LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES PARCS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONSOMMATION DE NOURRITURE ET DE BOISSONS AINSI QUE LEUR VENTE

201404108

5.2

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le règlement 644 - Règlement concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est afin de modifier diverses dispositions relatives à la consommation de nourriture et de boissons ainsi que leur vente.

CONTRATS

6

CONTRAT À L'ENTREPRISE MARQUAGE ET TRAÇAGE DU QUÉBEC INC. POUR LE MARQUAGE SUR LA CHAUSSÉE - PROJET TP-ST 2014-13A - 26 262,10 \$, TAXES INCLUSES

201404109

6.1

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-13A - Contrat pour le marquage sur la chaussée, la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation;

Considérant que trois entreprises ont été invitées;

Considérant que deux d'entre elles ont déposé une soumission soient :

- Marquage et Traçage du Québec inc. pour un montant de 26 162,10 \$, taxes incluses;
- JBM Marquage Routier inc. pour un montant de 52 974,27 \$, taxes incluses;

Considérant que Marquage et Traçage du Québec inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer à l'entreprise Marquage et Traçage du Québec inc. le contrat pour le marquage sur la chaussée - Projet TP-ST 2014-13A pour un montant de 26 162,10 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT À L'ENTREPRISE SERVICE D'ARBRES NATURE INC. POUR L'ENTRETIEN DES ARBRES (ÉLAGAGE, ABATTAGE ET DÉCHIQUETAGE DE SOUCHES) POUR UNE PÉRIODE DE DEUX ANS - PROJET TP-ST 2014-12A - 69 053,98 \$, TAXES INCLUSES

201404110

6.2

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-12A - contrat pour l'entretien des arbres (élagage, abattage et déchiquetage de souches), la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation;

Considérant que trois entreprises ont été invitées à soumissionner pour un contrat de deux ans, soit d'avril 2014 à mars 2016;

Considérant que deux d'entre elles ont déposé une soumission soient :

- Service d'arbres Nature inc. pour un montant de 69 053,98 \$, taxes incluses;
- Service d'arbres Viau inc. pour un montant de 79 472,40 \$, taxes incluses;

Considérant que Service d'arbres Nature inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer à l'entreprise Service d'arbres Nature inc. le contrat pour l'entretien des arbres (élagage, abattage et déchiquetage de souches) pour une période de deux ans - Projet TP-ST 2014-12A - 69 053,98 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT À L'ENTREPRISE PG SOLUTIONS POUR L'ACHAT D'UN LOGICIEL D'INVENTAIRE POUR LE MAGASIN - 35 000 \$ PLUS TAXES

201404111

6.3

Considérant que nous désirons informatiser le magasin;

Considérant que PG Solutions est notre fournisseur pour la Suite financière (SFM) ainsi que pour AccèsCité;

Considérant que nous désirons intégrer un module "inventaire" aux modules que nous possédons déjà.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer à l'entreprise PG Solutions le contrat pour l'achat d'un logiciel d'inventaire afin d'informatiser le magasin de la Ville situé au garage municipal, pour la somme maximum de 35 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT À L'ENTREPRISE CIMA+ POUR L'AUSCULTATION ET LA RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT PAR CHEMISAGE - PROJET TP-ST 2014-04 - 671 252,79 \$ TAXES INCLUSES

201404112 6.4

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-04 - Auscultation et réhabilitation de conduites d'égout par chemisage, la Ville a lancé un appel d'offres public;

Considérant que trois firmes ont soumissionné;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, une seule firme a obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, soit Cima+;

Considérant que le prix de sa soumission est de 671 252,79 \$, taxes incluses;

Considérant que la soumission déposée est conforme;

Considérant que le montant soumissionné est beaucoup plus élevé que le montant estimé par la Ville;

Considérant l'analyse préparée par madame Maryam Sargolzahi, ing.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De ne pas octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2014-04 - Auscultation et réhabilitation de conduites d'égout par chemisage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT À L'ENTREPRISE TENCO INC. POUR L'ACHAT D'UN BRAS D'ARROSAGE PCL-500 AVEC INSTALLATION - PROJET TP-ST 2014-10A - 34 751,19 \$ PLUS TAXES

201404113 6.5

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-10A - Fourniture d'un (1) bras d'arrosage PCL-500 avec installation, la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation;

Considérant que deux entreprises ont été invitées;

Considérant qu'une seule entreprise a soumissionné;

Considérant que la soumission déposée est conforme.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer à l'entreprise Tenco inc. le contrat pour l'achat d'un bras d'arrosage PCL-500 avec installation - Projet TP-ST 2014-10A pour un montant de 34 751,19 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE DE TERMINAUX D'UTILISATEURS DE RADIOCOMMUNICATIONS VOCALES PAR LA VILLE DE MONTRÉAL DE 70 198,56 \$ TAXES INCLUSES - SUPPORT 1ERE ANNÉE 27 167,17 \$, TAXES INCLUSES

201404114 6.6

Considérant qu'à la séance ordinaire du 29 août 2012, la Ville de Montréal-Est a adopté une résolution à l'effet de signifier à la Ville de Montréal son intention de participer à la phase 2 du projet d'achat d'un système évolué de radiocommunications de l'agglomération de Montréal (CM-201208190);

Considérant que la Ville doit défrayer le coût d'achat des équipements de base s'élevant à 70 198,56 \$ taxes incluses;

Considérant que la Ville doit assumer les frais pour le contrat de support pour une période de cinq (5) ans pour un montant s'échelonnant de 27 167,17 \$ pour la première année à 29 406,67 \$, taxes incluses pour la cinquième année;

Considérant que la Ville doit assumer les frais de maintenance à partir de la deuxième année, et ce, jusqu'à la cinquième année, pour un montant s'échelonnant de 1231,52 \$ à 1298,02 \$ taxes incluses.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver le projet d'Entente intermunicipale concernant l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales par la Ville de Montréal et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME BEAUDOIN HURENS INC. POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN ET MÉTROPOLITAIN - PROJET TP-ST 2014-06 - 59 442,08 \$, TAXES INCLUSES

201404115 6.7

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 - Réaménagement de l'intersection Marien-Métropolitain, la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation;

Considérant que trois firmes ont été invitées;

Considérant que deux firmes ont déposé une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, les deux firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, soit:

Cima+ pour un montant de 99 280,91 \$, taxes incluses;

Beaudoin Hurens pour un montant de 59 442,08 \$, taxes incluses;

Considérant que le processus a déterminé la firme Beaudoin Hurens inc. gagnante du concours.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer à la firme Beaudoin Hurens inc. le contrat de services professionnels pour le réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain - Projet TP-ST 2014-06 - 59 442,08 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 7

NOMINATION DE MONSIEUR JONATHAN SIROIS À TITRE DE CONTREMAÎTRE ADJOINT À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES

201404116 7.1

Considérant la décision du Conseil municipal de créer un poste de contremaître adjoint à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, sous l'autorité du contremaître en chef de cette même direction;

Considérant que ce poste fut affiché du 17 février au 3 mars 2014 et qu'à la suite de cet affichage, nous avons reçu de nombreuses candidatures;

Considérant que quatre candidats ont été retenus et convoqués en entrevue et qu'un seul a été rencontré puisque deux candidats n'ont pas retourné nos appels et un autre s'est désisté;

Considérant que le comité de sélection, composé de madame Joanne Blain et de messieurs Éric Dancause et Stéphane Rondeau, a retenu la candidature de monsieur Jonathan Sirois puisque celui-ci répond aux attentes de la Ville pour ce poste;

Considérant que le salaire de monsieur Sirois serait fixé à 65 000 \$ annuellement dans une échelle salariale pouvant atteindre 70 700 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'embaucher, à compter du 12 mai 2014, monsieur Jonathan Sirois à titre de contremaître adjoint à la Direction des travaux publics et des services techniques. Le salaire de monsieur Sirois est fixé à 65 000 \$ annuellement. Monsieur Sirois sera assujéti aux conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres actuellement en vigueur, y compris les assurances collectives et le régime complémentaire de retraite.

Toutefois, cette embauche est sujette à une période probatoire de 6 mois travaillés. De plus, elle est conditionnelle à une analyse de crédit, un certificat de bonne conduite et monsieur Sirois devra également subir un examen médical jugé satisfaisant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MADAME COLLEEN MCCULLOUGH À TITRE DE TRÉSORIÈRE ADJOINTE À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE L'INFORMATIQUE

201404117

7.2

Considérant la décision du Conseil municipal de créer un poste de trésorier adjoint à la Direction des services administratifs et de l'informatique, et ce, sous l'autorité de la trésorière de cette même direction;

Considérant que ce poste fut affiché et qu'à la suite de cet affichage, nous avons reçu de nombreuses candidatures;

Considérant que cinq candidats ont été retenus et convoqués en entrevue et que trois candidats ont été rencontrés puisqu'un candidat s'est désisté, car il a trouvé un emploi et l'autre a décliné;

Considérant que le comité de sélection, composé de mesdames Josée Guy, directrice générale, Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe et madame Anne St-Laurent, conseillère municipale, a retenu la candidature de madame Colleen McCullough puisque celle-ci répond aux attentes de la Ville pour ce poste;

Considérant que le salaire de madame McCullough serait fixé à 77 021 \$ annuellement dans une échelle salariale pouvant atteindre 80 487 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'embaucher à compter du 20 mai 2014, madame Colleen McCullough à titre de trésorière adjointe à la direction des services administratifs et de l'informatique. Le salaire de madame McCullough est fixé à 77 021 \$ annuellement. Madame McCullough sera assujettie aux conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres actuellement en vigueur, y compris les assurances collectives et le régime complémentaire de retraite. Madame McCullough aura par ailleurs droit à quatre semaines de congé à compter du 1er mai 2015.

Toutefois, cette embauche est sujette à une période probatoire de six mois travaillés. De plus, elle est conditionnelle à une analyse de crédit et un certificat de bonne conduite et madame McCullough devra également subir un examen médical jugé satisfaisant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATIONS AU PLAN D'EFFECTIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST TEL QUE REPRÉSENTÉ À L'ORGANIGRAMME PROPOSÉ PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE

201404118

7.3

Considérant qu'il y aurait lieu d'apporter les modifications suivantes au plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est :

- D'abolir le poste d'agente de bureau principale à la direction des services administratifs et le remplacer par un poste d'agent comptable à cette même direction;
- D'abolir le poste d'ingénieur à la direction des travaux publics et des services techniques et le remplacer par un deuxième poste de technicien en génie civil à cette même direction;
- De créer un deuxième poste de contremaître adjoint à la direction des travaux publics et des services techniques;

Considérant qu'il y aurait lieu d'embaucher deux employés auxiliaires cols blancs afin d'appuyer temporairement l'administration municipale, soit un relevant de la directrice des communications, de la culture et de la communauté et un autre relevant de l'agente-conseil en ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser les modifications au plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est tel que représenté à l'organigramme proposé par la direction générale et qui consiste :

- À abolir le poste d'agente de bureau principale à la direction des services administratifs et de l'informatique et le remplacer par un poste d'agent comptable à cette même direction;
- À abolir le poste d'ingénieur à la direction des travaux publics et des services techniques et le remplacer par un deuxième poste de technicien en génie civil à cette même direction;
- À créer un deuxième poste de contremaître adjoint à la direction des travaux publics et des services techniques;

D'autoriser l'embauche de deux employés auxiliaires cols blancs afin d'appuyer temporairement l'administration municipale pour un maximum hebdomadaire total de 42 heures, soit un relevant de la directrice des communications, de la culture et de la communauté et un autre relevant de l'agente-conseil en ressources humaines.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8

DEMANDE POUR LE PRÊT DU GYMNASE LE SAMEDI 8 NOVEMBRE 2014 À MONSIEUR ANDRÉ CHAMBERLAND POUR L'ORGANISATION D'UNE LEVÉE DE FONDS POUR LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER.

201404119

8.1

Considérant que c'est la sixième année que M. Chamberland sollicite la Ville de Montréal-Est pour organiser une levée de fonds;

Considérant que M. Chamberland a amassé près de 30 000 \$ depuis les cinq dernières années, dont 6860 \$ l'an dernier pour la Fondation québécoise du cancer;

Considérant que M. Chamberland veut organiser cette levée de fonds au profit de la Fondation québécoise du cancer.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De prêter le gymnase à monsieur André Chamberland pour que ce dernier puisse tenir sa levée de fonds au profit de la Fondation québécoise du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE POUR LE PRÊT DU GYMNASE ET DE LA SALLE 1 POUR L'EXPOSITION DE L'AFEAS LES 17, 18 ET 19 OCTOBRE 2014

201404120

8.2

Considérant que dans le répertoire des organismes, l'AFEAS est de catégorie B;

Considérant que dans la grille de tarification des services offerts aux organismes, il est mentionné que les quatre premières réservations de l'année sont à 50% du tarif établi;

Considérant que l'AFEAS bénéficie depuis plusieurs années de gratuité;

Considérant que l'organisme demande en plus la salle 1 pour la durée de l'événement;

Considérant que l'organisme prévoit installer des kiosques de vente dans la salle 1 aussi, augmentant de ce fait ses revenus;

Considérant que la capacité de l'étage est de 292 personnes;

Considérant que cette exposition attire plusieurs personnes de Montréal-Est et d'ailleurs, et qu'elle constitue une réelle tradition.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De prêter le gymnase et la salle 1 pour l'exposition de l'AFEAS prévue les 17, 18 et 19 octobre 2014, sans toutefois excéder l'installation de six kiosques dans la salle 1; l'organisme doit, si les responsables du CRER lui demandent parce que l'affluence est trop grande, s'engager à limiter l'accès (attente au rez-de-chaussée) au deuxième étage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DON POUR AIDER À L'ORGANISATION DU TOURNOI DE GOLF DES CITOYENS ET CITOYENNES DE MONTRÉAL-EST

201404121

8.3

Considérant que le tournoi de golf des citoyens et citoyennes aura lieu le samedi 14 juin prochain;

Considérant que le tournoi en est à sa 22e édition cette année;

Considérant que le tournoi a toujours été très populaire auprès des citoyens.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner un montant de 1000 \$ pour le tournoi de golf des citoyens et citoyennes de Montréal-Est qui aura lieu le samedi 14 juin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DU CAMP DE JOUR DE MONTRÉAL-EST POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE FIN DE L'ÉTÉ, LE 15 AOÛT 2014

201404122

8.4

Considérant que la fête de fin d'été se tiendra au Centre communautaire Roussin;

Considérant que l'événement aura lieu le 15 août de 10 h à 13 h;

Considérant que le camp de jour souhaiterait avoir l'autobus de la Ville afin d'assurer la navette entre les deux endroits.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De prêter l'autobus au camp de jour de Montréal-Est pour la fête de l'été qui se déroulera au Centre communautaire Roussin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DU CAMP DE JOUR DE MONTRÉAL-EST POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE POUR LES CINQ SORTIES PRÉVUES AU COURS DE L'ÉTÉ

201404123

8.5

Considérant que les jeunes du camp de jour feront une sortie par semaine cette année, soit cinq sorties :

- 9 juillet : Rafting Montréal
- 16 juillet : Arbre en arbre
- 23 juillet : Biodôme et planétarium
- 30 juillet : Centre d'escalade Horizon Roc
- 6 août : Super Aqua Club

Considérant que le camp de jour ne fait pas partie des organismes accrédités, qu'ils ne sont pas inclus dans la politique de l'autobus, et que des frais de 90\$ / heure devraient leur être facturés;

Considérant que l'an passé, le camp de jour a eu gratuitement l'autobus pour les sorties estivales;

Considérant que les jeunes du camp de jour proviennent en majorité de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville au camp de jour de Montréal-Est pour les cinq sorties identifiées ci-haut qui auront lieu au cours de l'été 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DON DE LA MAISON EVELYN-OPAL POUR LES ACTIVITÉS 2014

201404124

8.6

Considérant qu'un nouveau comité de loisirs a été créé suite au départ de madame Gisèle St-Cyr;

Considérant que ce comité a été élu lors d'une réunion générale des locataires le 29 janvier dernier;

Considérant que nous avons reçu une demande de la part de madame Huguette Mondat;

Considérant que ce don pourra les aider à faire leurs activités de l'année 2014.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner un montant de 1 500 \$ pour aider le comité bénévole des loisirs de la Maison Evelyn-Opal à réaliser des activités pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DU CLUB DE PLEIN AIR DE L'ÉCOLE DANIEL-JOHNSON POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE POUR UNE SORTIE LE 7 JUIN 2014

201404125 **8.7**

Considérant que le l'agent de concertation École, famille et communauté du bassin de Montréal-Est/PAT a formé un club de plein air ciblant près de 40 jeunes de 12 à 17 ans, dont certains résident à Montréal-Est, dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire;

Considérant qu'une sortie est organisée le 7 juin prochain pour une randonnée pédestre et une descente en canot;

Considérant qu'une demande est faite à la Ville de Montréal-Est pour le prêt de l'autobus à cette occasion, afin de réduire les coûts de l'activité;

Considérant que l'école secondaire Daniel-Johnson et le Club de plein air ne sont pas des organismes de Montréal-Est;

Considérant que l'autobus a déjà été prêté en 2014 pour une sortie de Programme hockey organisée par l'agent de concertation.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville au club de plein air de l'école Daniel-Johnson pour leur activité de randonnée pédestre et de descente en canot du 7 juin 2014. Ce prêt est toutefois conditionnel à ce qu'un bilan de l'activité contenant notamment la liste des participants (nom, prénom, ville d'origine des participants) soit fourni.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DON DE L'ASSEMBLÉE VIE NOUVELLE BELLECHASSE-ETCHEMIN DE STE-MALACHIE, QUÉBEC POUR LA TENUE D'UN SPECTACLE

201404126 **8.8**

Considérant que l'organisme Assemblée Vie Nouvelle Bellechasse-Etchemin de Ste-Malachie, Québec organise un spectacle de financement à l'église Vie d'Espoir de Montréal-Est;

Considérant que l'organisme nous adresse une demande de contribution pour la tenue de l'événement;

Considérant que l'organisme ne fait pas partie des organismes de la Ville, et n'est pas un organisme local.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De ne pas contribuer au spectacle de financement organisé par l'organisme Assemblée Vie Nouvelle Bellechasse-Etchemin de Ste-Malachie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS **9**

AFFAIRE NOUVELLE **10**

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201404127

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ